

Organisme gestionnaire :

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL « LES 2 MONTS »



Instances	Dates
Conseil de la Vie Sociale	02/12/2025
Comité Social d'Etablissement	03/12/2025
Conseil d'Administration	09/12/2025

**« LES TROIS FONTAINES »**  
**FOYER D'HEBERGEMENT ESAT**  
**&**  
**ANNEXE**  
**FOYER OCCUPATIONNEL ET D'HEBERGEMENT**  
**PROJET D'ETABLISSEMENT 2025 - 2029**





# TABLE DES MATIERES

<b>Partie I – Contexte .....</b>	<b>5</b>
1. Histoire de la structure.....	5
1.1. L’Etablissement Public Départemental « Les 2 Monts ».....	5
1.2. Les Foyers du site « Les trois Fontaines » .....	6
2. Le projet de l’organisme gestionnaire .....	7
2.1. Les valeurs .....	7
2.2. L’inscription dans les orientations nationales.....	8
3. Les Foyers « Les Trois Fontaines » aujourd’hui.....	11
3.1. Fiche établissement.....	11
3.2. Locaux.....	12
3.3. Mission .....	14
3.4. Enjeux .....	14
<b>PARTIE II – Besoins des usagers et prestations proposées.....</b>	<b>16</b>
1. public accompagné.....	16
1.1. Profil du public au 31/12/2024 .....	16
1.2. Evolution du public.....	17
2. Identification des besoins cibles des résidents.....	18
2.1. Besoins en matière de santé somatique et psychique .....	18
2.2. Besoins en matière d’autonomie.....	18
2.3. Besoins pour la participation sociale .....	18
3. Typologie de prestations dispensées aux résidents.....	19
3.1. Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles .....	19
3.2. Prestations en matière d’autonomie.....	20
3.3. Prestations pour la participation sociale .....	20
<b>Partie III – Principes d’intervention .....</b>	<b>21</b>
1. L’accueil aux Foyers .....	21
1.1. L’admission .....	21
1.2. L’arrivée.....	21
2. Les Foyers, espaces apprenants et soutenants .....	22
2.1. Les repères du quotidien .....	22
2.2. Le développement des connaissances et habiletés.....	23
2.3. Le soutien psychologique .....	23
3. La dynamique de parcours .....	24
4. Le développement du pouvoir d’agir.....	25
4.1. Des usagers inscrits sur leur territoire .....	25
4.2. L’exercice des droits fondamentaux.....	25
4.3. Les outils de participation et d’expression du quotidien .....	26

<b>Partie IV – Professionnels et compétences mobilisées .....</b>	<b>29</b>
1. Organigramme.....	29
2. Compétences et qualifications .....	29
3. Dynamique de l'équipe de travail.....	30
3.1. Transmissions .....	30
3.2. Réunions.....	30
3.3. Espaces d'analyse des pratiques et de soutien.....	30
3.4. Travail en interdisciplinarité .....	31
4. Evolution des pratiques.....	31
<b>Partie V – Objectifs à 5 ans.....</b>	<b>32</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>41</b>
<b>Annexe 1 – prévention maltraitance et Promotion de la bientraitance .....</b>	<b>42</b>

# INTRODUCTION

L'article L.311-8 du CASF<sup>1</sup> stipule que « *Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation.* »

Le projet d'établissement ou de service est donc un outil qui garantit les droits des usagers en ce sens qu'il définit des objectifs en matière de qualité des prestations et qu'il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure. Introduit par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, il entend promouvoir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté.

Document institutionnel de référence, il établit un référentiel partagé des pratiques professionnelles attendues au sein de l'établissement et fait transparaître les évolutions de l'établissement par une vision prospective proposant des axes de travail pour les 5 années à venir.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique de réflexion engagée depuis plusieurs années par l'équipe de direction et pluridisciplinaire. Il s'appuie sur un savoir professionnel collectif recueilli et tracé au cours de différents temps de travail :

- Au niveau de l'équipe pluridisciplinaire :
  - Réunions de service (diagnostics, étude des besoins)
  - Formations,
  - Etc.
- Au niveau de l'Organisme Gestionnaire :
  - Auto-évaluation réalisée dans le cadre de la préparation à l'évaluation externe,
  - Travaux du Comité de réflexion éthique de l'EPD<sup>2</sup> « Les 2 Monts »,
  - Etc.

Bien entendu, ce projet s'inspire largement des attentes exprimées par les usagers des Foyers du site « Les Trois Fontaines », ainsi que celles de leurs proches et mandataires le cas échéant. Celles-ci se matérialisent particulièrement lors des :

- CVS<sup>3</sup> et CVSD<sup>4</sup>,
- Enquêtes de satisfaction,
- Réunions et entretiens de projet personnalisé.

<sup>1</sup> CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles.

<sup>2</sup> EPD : Etablissement Public Départemental.

<sup>3</sup> CVS : Conseil de la Vie Sociale

<sup>4</sup> CVSD : Conseil de la Vie Sociale Départemental

Nourri des évolutions réglementaires et sociétales en cours et à venir telles que la réforme SERAFIN-PH<sup>5</sup>, la démarche inclusive, l'auto-détermination mais aussi des orientations définies dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, ce projet se veut itératif. Il ne constitue pour autant en rien une « cassure » avec le projet précédent. Nombre des actions qu'il se propose de mener sont ainsi largement initiées.

Il rejoint en cela l'idée portée par Jean-Pierre Boutinet qui définit le projet comme étant « une anticipation d'un futur qui disparaît quand il se réalise<sup>6</sup> »

---

<sup>5</sup> SERAFIN-PH : Services et Etablissements - Réforme pour une Adéquation des Financements aux Parcours des Personnes Handicapées.

<sup>6</sup> *Anthropologie du projet* – PUF – 1999.

# PARTIE I – CONTEXTE

## 1. HISTOIRE DE LA STRUCTURE

### 1.1. L’ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL « LES 2 MONTS »

1834	A Montlieu-la-Garde, l'abbé CHAUVIN fonde la Résidence « Le Roch », école de garçons presbytérale.
1847	L'école devient « petit séminaire » du diocèse de La Rochelle jusqu'en 1906.
1911	Le Conseil Général de la Charente inférieure décide de la transformation du « petit séminaire » en asile départemental de vieillards.
1958	Par décret, l'hospice devient un établissement public autonome.
1967	Les maisons de retraite de Montlieu-la-Garde et Montendre ouvrent leurs portes.
1975	A Montlieu-la-Garde, <b>ouverture du Centre d’Aide par le Travail (CAT) « Les Trois Fontaines » et du Foyer d’Hébergement (FOH) adossé</b> .
1981	Etablissement privé à l'origine, la maison de retraite de Montendre devient établissement public « Les Vacances de la Vie ».
1985	Mise en place du portage de repas à domicile à Montendre.
1987	Création du Foyer Logement à Montendre.
1992	L'hospice de Montlieu-la-Garde est entièrement rénové et est transformé en maison de retraite départementale et prend l'appellation « Le Roch ».
1993	A Montlieu-la-Garde, le Foyer Occupationnel et d'Hébergement (FOH) « Le Logis du Roch » ouvre ses portes. Sa capacité est fixée à 40 places. Il s'installe dans les anciens locaux de la maison de retraite, établissement de 51 places construit en 1965/1966.
1995	A Montlieu-la-Garde, création du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) annexé au CAT.
1999	Création de l' <b>Etablissement Public Départemental (EPD) « Les 2 Monts »</b> par fusion de l'ensemble des établissements de Montlieu-la-Garde et Montendre.
2000	Signature d'une convention avec le Réseau de Santé et le CLIC gérés par l'association « Coordination Santé Social de Haute Saintonge ».
2004	Les maisons de retraite « Le Roch » et « Les Vacances de la Vie » deviennent des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). L'EPD « Les 2 Monts » devient organisme relai en Haute Saintonge du Service d'Accueil et d'Orientation (SAO).
2005	Création d'une équipe d'ESAT sur la commune de Montendre. <b>Extension capacitaire de 3 places de SAVS</b> (adossées ESAT) amenant à 14 places.
2006	A Montendre, ouverture de l'EHPAD Spécialisé « L'Orangerie ». Le CAT devient Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).
2009	L'établissement met en place un réseau destiné aux personnes victimes de violences intrafamiliales.
2010	La capacité de l'ESAT est portée à 55 places.
2012	Création d'un Accueil de Jour pour les femmes victimes de violences (FVV) en lien avec l'association Tremplin 17.

2013	Création d'un bâtiment industriel « espaces verts » à Montendre consacrant l'antenne de l'ESAT sur Montendre. Création d'un logement pour Femmes Victimes de Violences et public en situation de précarité sur la commune de Montguyon.
2013	Adhésion à la Communauté Hospitalière de Territoire (CHT) de Saintonge : élaboration d'un projet médico-social de territoire. Agrandissement du FOH dont la capacité est portée à 45 lits et 5 places d'Accueil de Jour. Inauguration de l'EHPAD de Montendre dont la capacité est portée à 61 lits et 3 places d'Accueil de Jour.
2014	Fusion avec l'Institut Thérapeutique et Pédagogique (ITEP) de Saint-Palais-sur-Mer.
2016	Signature de l'avenant portant création du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT).
2017	Création des ITEP à Meschers-sur-Gironde et Montendre.
2018	1er janvier : transformation d'une place de Foyer d'Hébergement (FH) de l'ESAT en place de FOH (47 lits).
2020	1 <sup>er</sup> octobre : création de 4 places supplémentaires en Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), portant la capacité à 32 places. 1 <sup>er</sup> décembre : mise à disposition du SAO du logement de fonction de Montendre.
2021	1 <sup>er</sup> janvier : création d'une place d'hébergement temporaire d'urgence au sein de l'EHPAD Le Roch. 1 <sup>er</sup> juillet : transformation de 2 places de FH ESAT en places de FOH (49 lits) et création de 2 places de SAVS non adossées (portant la capacité à 16 places)
2022	1 <sup>er</sup> janvier : transformation de 2 places du FH ESAT (28 lits) en places de FOH (51 lits). Création de 2 places d'accueil de jour supplémentaires portant la capacité du FOJ à 7 places. Création d'une place supplémentaire de SAVS adossée à l'ESAT (portant la capacité à 17 places).
2023	1 <sup>er</sup> janvier : augmentation d'une place d'accueil de jour portant la capacité de l'Accueil de Jour du FOH à 8 places. Création d'une place supplémentaire de SAVS non adossée à l'ESAT (portant la capacité totale du SAVS à 18 places).
2024	1 <sup>er</sup> janvier : ouverture du PASA à l'EHPAD Le Roch.

## 1.2. LES FOYERS DU SITE « LES TROIS FONTAINES »

Le Foyer d'Hébergement ESAT<sup>7</sup> « Les Trois Fontaines » et l'annexe du Foyer Occupationnel et d'Hébergement « Le Logis du Roch » sont des structures de l'Etablissement Public Départemental « Les 2 Monts ». Ils sont des établissements Publics Autonomes à caractère départemental.

Les deux foyers s'inscrivent dans une même unité géographique, populationnelle et de ressources : même équipe encadrante, usagers de même provenance, mêmes sources de financement, etc.

Le Foyer d'Hébergement ESAT « Les Trois Fontaines » a été créé le 1er septembre 1975. Cette structure d'hébergement vient utilement compléter l'offre ESAT en proposant une modalité complémentaire d'accompagnement de type « internat ». Elle permet ainsi à des personnes sans solution de logement de proximité ou pour lesquelles la vie dans un collectif est soutenante de s'inscrire dans le travail au quotidien à l'ESAT installé sur le même site.

L'annexe du Foyer Occupationnel et d'Hébergement « Le Logis du Roch », elle, a été créée dans les murs du site « Les Trois Fontaines » par transfert de places en 2021. Cette offre sur le site « Les Trois Fontaines » répond à l'enjeu du

<sup>7</sup> ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail.

vieillissement des travailleurs en situation de handicap, les 4 places étant prioritairement réservées aux anciens bénéficiaires de l'ESAT « Les trois Fontaines ».

Les deux structures relèvent de la loi n° 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, de l'article L.312-1 alinéa 7 du Code de l'Action Sociale et des Familles et de la loi n° 2005-102 du 11 janvier 2005 rénovant la loi d'orientation 75-534 du 30 juin 1975.

Elles sont habilitées à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale et répondent aux normes d'attribution de l'allocation logement. Elles ont par ailleurs signé avec le Conseil Départemental un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens en 2016 puis en 2021. Ce dernier est actuellement en cours de renégociation.

## 2. LE PROJET DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

### 2.1. LES VALEURS

L'EPD « Les 2 Monts » assure une mission de service public, conduite de manière à permettre un accès à tous et à contribuer à la solidarité et la cohésion sociale, culturelle et économique.

Ses missions de service public s'articulent autour de trois principes :

- La capacité d'adaptation aux conditions et aux besoins des usagers,
- L'égalité dans l'accès au service,
- La continuité du service, dans un principe de neutralité et d'humanité.

L'EPD « Les 2 Monts » veille, dans tous ses établissements et services, à l'effectivité des droits fondamentaux des personnes qu'il accompagne. La protection, l'intégrité physique et psychique et la liberté des personnes constituent une finalité.

L'accueil, le séjour et l'accompagnement dans les établissements et services de l'EPD « Les 2 Monts » s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs définis par la Charte de la personne âgée dépendante de la Fédération Nationale de Gérontologie et par la Charte des droits et libertés de la personne accueillie. Cette dernière est affichée au sein des établissements et services et remise aux bénéficiaires lors de leur admission.

Les droits fondamentaux garantis à l'EPD Les 2 Monts, dans la limite du respect réciproque des droits d'autrui, sont les suivants :

- Respect de la dignité, de l'intégrité et de la sécurité ;
- Respect de la vie privée, de l'intimité, de la confidentialité ;
- Liberté d'opinion ;
- Liberté de culte ;
- Droit à l'information ;
- Liberté de circulation ;
- Droit aux visites ;

- Accès aux soins ;
- Accompagnement en fin de vie ;
- Liberté de choix des prestations ;
- Participation à l’élaboration de son projet personnalisé et individualisation de l’accompagnement.

Un dispositif de veille et de soutien aux professionnels permet de réinterroger régulièrement la mise en œuvre opérationnelle de ces droits fondamentaux :

- Formations (bientraitance, troubles et handicap, autodétermination, etc.) ;
- Analyse des Pratiques Professionnelles ;
- Comité de Réflexion Ethique de l’EPD « Les 2 Monts » ;
- Démarche « Humanitude » en EHPAD<sup>8</sup> ;
- Conseils de la Vie Sociale ;
- Enquêtes de satisfaction ;
- Etc.

La pluridisciplinarité et la transversalité des échanges entre secteur personnes âgées et secteur personnes en situation de handicap inhérentes à toutes ces démarches viennent par ailleurs enrichir et renforcer la dynamique institutionnelle.

## 2.2. L’INSCRIPTION DANS LES ORIENTATIONS NATIONALES

### 2.2.1. La transformation numérique

L’EPD « Les 2 Monts » s’est engagé dans la transformation numérique de l’ensemble de ses établissements et services dès 2022. Il tire profit sur certains projets de l’expertise de la DSI<sup>9</sup> du GHT<sup>10</sup>, l’EPD « Les 2 Monts » étant adhérent à ce dernier.

Dans ce registre, l’EPD est parvenu à se saisir de l’opportunité de l’Appel à projet « ESMS<sup>11</sup> Numérique ». Constitué en grappe avec une vingtaine d’opérateurs du champ médico-social, il a fait acquisition d’un logiciel de DUI<sup>12</sup> répondant aux exigences techniques, de sécurité et fonctionnelles fixées par le Ségur du Numérique en Santé. L’outil est en cours de déploiement et le projet touchera à son terme fin 2025 – début 2026 lorsque la deuxième partie de la subvention obtenue sera versée.

Les professionnels ont été formés au cours du premier quadrimestre 2025 et le DUI permet d’ores et déjà à ces derniers de bénéficier de la fluidification des échanges d’informations nécessaires en interne pour assurer un accompagnement de qualité mais aussi de renforcer la coordination, la traçabilité et la dimension parcours.

Une deuxième phase du projet, devrait autoriser la sécurisation des données échangées entre partenaires de santé et médico-sociaux et consolider l’utilisation des outils socles : DMP<sup>13</sup> et MSS<sup>14</sup>. Les établissements et services du secteur

<sup>8</sup> EHPAD : Etablissement d’Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

<sup>9</sup> DSI : Direction du système d’information.

<sup>10</sup> GHT : Groupement Hospitalier de Territoire.

<sup>11</sup> ESMS : Etablissement et Service Médico-Social.

<sup>12</sup> DUI : Dossier Usager Informatisé.

<sup>13</sup> DMP : Dossier Médical Partagé.

<sup>14</sup> MSS : Messagerie de Santé Sécurisé.

des personnes en situation de handicap auront également à s'approprier le répertoire opérationnel des ressources pour les professionnels dits à rôle (sans carte de professionnels de santé) afin d'étendre le volume d'échanges sécurisés. Enfin, dans le même temps, les établissements se sont appropriés l'outil Via Trajectoire (système d'information des MDPH), contribuant ainsi à la coordination territoriale. Celui-ci devrait pouvoir être interopérable prochainement avec le DUI.

Restera à l'EPD « Les 2 Monts » à s'engager plus activement dans les démarches de sécurisation des données : cybersécurité et RGPD<sup>15</sup> principalement. L'avènement du tout numérique est d'un intérêt notable en termes de performance et d'innovation sociale mais cette richesse amène également son lot de nouveaux risques et dangers dont il convient de se protéger.

### 2.2.2. La réforme de la tarification

Conduit depuis 2014 par la DGCS<sup>16</sup> et la CNSA<sup>17</sup> le projet SERAFIN-PH a pour objectif de proposer un nouveau dispositif d'allocation de ressources aux services et établissements médico-sociaux qui accompagnent les personnes en situation de handicap.

Annoncée pour 2026 dans le secteur de l'enfance en situation de handicap, l'EPD « Les 2 Monts » se prépare à l'avènement de la réforme. Le DUI qui équipe à présent les établissements et services de l'EPD intègre déjà les nomenclatures Serafin-PH, et permet par ailleurs, pour les structures qui le souhaitent, d'y associer une table de correspondance. Participant d'un long travail d'acculturation, les équipes encadrantes de la filière des personnes en situation de handicap se sont mises en marche en conduisant un travail commun de réflexion sur la nomenclature. Elles ont établi une première version de tableau de correspondance.

Les établissements pour enfants ont de leur côté expérimenté au cours du premier trimestre 2025 un recueil des actes sur une période de quinze jours, s'inscrivant par là-même un peu plus dans la réforme (expérimentation SERAFIN-PH). Cependant, à ce jour, de nombreuses interrogations demeurent sur les incidences financières de la réforme, faute de connaître les modalités concrètes de son application.

### 2.2.3. La démarche d'amélioration continue de la qualité

En mars 2022, un nouveau référentiel d'évaluation de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux a été publié par la HAS<sup>18</sup>. Celui-ci a largement permis de structurer la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'EPD, eu égard aux priorités qu'il fixe.

Une auto-évaluation a été conduite par les équipes encadrantes des deux filières, à l'aide du référentiel. Cette auto-évaluation a été une occasion d'identifier les forces et faiblesses de chacun des établissements et services et d'établir un plan de travail. Elle contribue ainsi à la préparation des évaluations externes qui concerneront l'ensemble de la filière personnes en situation de handicap en 2026.

---

<sup>15</sup> RGPD : Règlement Général de la Protection des Données.

<sup>16</sup> DGCS : Direction générale de la cohésion sociale.

<sup>17</sup> CNSA : Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie.

<sup>18</sup> HAS : Haute Autorité de Santé.

Parmi les axes qui en ont émergé, on peut citer :

- **Le soutien à la culture du signalement.**

Les déclarations d'événements indésirables sont plus nombreuses, donnent plus souvent lieu à une analyse et sont l'objet d'une meilleure communication retour au signalant. Le nouveau DUI devient progressivement l'outil pilote de déclaration, ce qui facilite le suivi des événements. Former et reformer les professionnels reste un enjeu.

- **Le Comité de Réflexion Ethique.**

Structuré en 2022, il est devenu pleinement opérationnel en 2023. Il offre un espace de questionnement et des clés de compréhension des situations complexes pour lesquelles la réglementation ne dit pas tout. Après un premier cycle de travail sur la liberté d'aller et de venir, les travaux se poursuivent actuellement sur la question de la vie affective, intime et sexuelle.

- **Le circuit du médicament.**

Si nombre des établissements de la filière personnes en situation de handicap ne sont pas médicalisés, les personnes accompagnées pour autant ont souvent des soins et traitements. A l'aide de l'outil diagnostique Archimed fourni par l'ARS<sup>19</sup> de Nouvelle-Aquitaine et l'OMEDIT<sup>20</sup>, des points de vigilance ont pu être identifiés. Un travail est conduit depuis janvier 2025 pour assainir les pratiques (locaux, stockage, procédures, liens avec les familles, etc.).

- La définition des politiques stratégiques établies au niveau de l'organisme gestionnaire.

- La première d'entre elle, la **politique qualité et gestion des risques**, identifie sur la période 2024 – 2027, trois piliers : le soutien à l'exercice des droits fondamentaux des usagers, la recherche d'une meilleure conformité réglementaire et la maîtrise des risques identifiés par l'institution, l'engagement dans la démarche de responsabilité sociale des organisations.
- La politique de **promotion de la bientraitance et de prévention de la maltraitance** établie en 2025 concourt à la planification d'une méthode de travail pouvant s'installer durablement dans les pratiques (document de synthèse en annexe).
- Le **plan bleu**, plan global de gestion des risques face aux crises et situations sanitaires exceptionnelles (inondations, grand froid, canicule, épidémie, rupture dans les approvisionnements, etc.), est quant à lui régulièrement réaménagé pour tenir compte de nouvelles contraintes environnementales.

#### 2.2.4. L'approche environnementale du handicap

La perception selon laquelle le handicap est un phénomène individuel, médicalement classifié, peut empêcher d'appréhender certains phénomènes d'exclusion. En revanche, introduire l'idée selon laquelle le handicap est aussi un phénomène situationnel qui se nourrit des interactions entre individus permet de travailler à la levée des obstacles au parcours de vie dans sa globalité.

---

<sup>19</sup> ARS : Agence Régionale de Santé.

<sup>20</sup> OMEDIT : Observatoire du Médicament, des Dispositifs médicaux et de l'Innovation Thérapeutique.

EPD Les 2 Monts – Projet d'Etablissement FH ESAT & annexe FOH « Les Trois Fontaines »

C'est en ce sens que travaillent les établissements et services médico-sociaux de l'EPD « Les 2 Monts », en considérant l'environnement socio-culturel dans lequel évoluent les personnes. Ainsi, travailler le projet des personnes se traduit par des actions d'accompagnement autocentrées (auto-détermination particulièrement) et des actions directes sur l'environnement (démarche inclusive, sensibilisation des acteurs du milieu ordinaire à la question du handicap, etc.).

## 2.2.5. Le développement de l'attractivité des métiers de l'accompagnement

La qualité des prestations proposées aux usagers des services de l'EPD « Les 2 Monts » passe nécessairement à notre époque par la question du développement de l'attractivité, le marché de l'emploi n'étant plus celui d'avant COVID du point de vue de l'employeur. Convaincu que le soutien des professionnels de l'accompagnement est lié à la qualité du service rendu, l'EPD « Les 2 Monts » étoffe ses actions en leur faveur.

Il s'astreint à un plus grand dynamisme du point de vue de la communication en organisant et participant à des portes ouvertes et forums des métiers mais aussi en accueillant des stagiaires.

Depuis 2023, l'EPD promeut, au sein du GHT, une politique partagée en faveur de l'amélioration des conditions de travail : analyse de pratiques, prévention des risques psychosociaux, prévention des troubles musculosquelettiques, équipe mobile qualité de vie au travail, formations, analyse des organisations, etc.

# 3. LES FOYERS « LES TROIS FONTAINES » AUJOURD'HUI

## 3.1. FICHE ETABLISSEMENT

<b>Nom et type</b>	Foyers « Les Trois Fontaines »
<b>Identification</b>	FINESS FH ESAT : 170784219 SIRET : 261 700 322 000 33 FINESS FOH : 170804710 SIRET : 261 700 322 000 66 APE : [8720A] Hébergement social pour personnes avec troubles mentaux
<b>Nom et titre du dirigeant professionnel</b>	Nathalie DULUC, Directrice Générale Angélie LEBON-MICHY, Directrice Adjointe, en charge de la filière handicap
<b>Adresse de l'établissement</b> <b>Téléphone</b> <b>Courriel</b>	8, Rue des 3 Fontaines 17 210 Montlieu-La-Garde Tél. : 05 46 04 59 02 @ : <a href="mailto:epd2monts.montlieu@epd-les2monts.fr">epd2monts.montlieu@epd-les2monts.fr</a>
<b>Histoire de l'ESMS</b>	Création en 1975 Installation Annexe FOH en 2021
<b>Implantation géographique</b>	Haute-Saintonge (Charente-Maritime)
<b>Autorités de contrôle et de tarification</b> <b>Coordonnées du correspondant</b>	Conseil Départemental de Charente Maritime 85, boulevard de la république CS 60003 17076 La Rochelle - Cedex 9
<b>Date d'autorisation initiale</b>	1975
<b>Date de renouvellement de l'autorisation</b>	30/09/2016
<b>Capacité d'accueil</b>	28 lits FH + 1 lit d'accueil pour les stagiaires 4 lits FOH
<b>Convention collective applicable</b>	Fonction publique hospitalière

## 3.2. LOCAUX

### 3.2.1. Evolution passée

Les locaux accueillant les Foyers « Les Trois Fontaines » ont fait l'objet d'importants travaux d'extension de bâtiments au début des années 2000, visant à créer un véritable espace de vie en rez-de-chaussée en complément de l'espace nuit. En 2016, des travaux de sécurité incendie et de remplacement de l'ascenseur ont achevé la configuration actuelle du bâti :

- Rez-de-chaussée :
  - Office et salle à manger,
  - Cafétéria et salles d'animation/salle de sport/réunions,
  - Bureau éducatif,
  - Infirmerie,
  - Buanderie,
  - Cuisine d'application,
  - 1 appartement avec pièce de vie, cuisine et 3 chambres individuelles.

- 1er étage :
  - 10 chambres avec salle d'eau et toilettes, dont 1 chambre réservée à l'accueil de stagiaires,
  - 1 salle dédiée aux apprentissages en lien avec la mobilité.
- 2<sup>e</sup> étage :
  - 10 chambres avec salle d'eau et toilettes, dont les 4 chambres réservées aux résidents de l'annexe du Foyer Occupationnel et d'Hébergement,
  - 1 salon dit « esthétique ».
- 3<sup>e</sup> étage :
  - 7 studios avec kitchenette, salle d'eau et toilettes,
  - 1 salle dite « espace ressource » avec documentation en lien avec les apprentissages du quotidien.

Il est à noter qu'on trouve également :

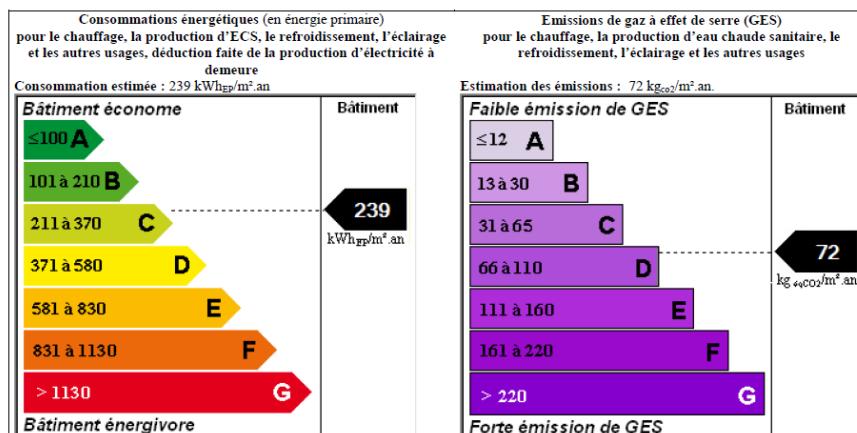
- En rez-de-chaussée, du côté de l'atelier de l'ESAT (en dehors du bâtiment principal) :
  - 1 appartement avec petite pièce de vie, kitchenette et 3 chambres individuelles.

### 3.2.2. Evolution souhaitée

Le site « Les Trois Fontaines » jouit d'un positionnement géographique agréable. Il est implanté dans un parc arboré de plusieurs hectares. Les locaux sont de manière générale appréciés des résidents mais avec certaines limites liées à l'âge du bâtiment. Ces limites sont mises en lumière lors des Conseils de la Vie Sociale et par retour des dernières enquêtes de satisfaction.

En dépit des évolutions du bâti depuis l'ouverture et malgré un souci constant d'assurer la conformité des bâtiments aux normes de sécurité, le site aura encore vraisemblablement à s'engager dans des travaux d'adaptation importants. Les bouleversements climatiques que nous connaissons, marqués par des épisodes répétés de très fortes chaleurs, combinés à une forte exposition au soleil des locaux, rendent peu à peu les espaces d'hébergement incommodes aux beaux jours. Les résidents et professionnels font régulièrement état d'un confort thermique de mauvaise qualité.

Ces remontées sont très prégnantes en période estivale mais pas inexistante à l'inverse en période de froid. La vétusté de la chaufferie, le type de matériaux isolants et leur absence dans une certaine mesure protège mal du chaud comme du froid. Un diagnostic de performance énergétique réalisé en 2015, avait classé comme suit le site :



En conséquence, un bilan énergétique apparaît nécessaire à court-terme afin de pouvoir établir un programme de travaux à moyen et long-termes. Ce sujet a été abordé avec la Direction de l'Autonomie du Conseil Départemental, à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> réunion d'évolution du CPOM<sup>21</sup> le 10 octobre 2025.

Enfin, les salles de bain nécessiteraient d'être rénovées pour répondre aux normes d'accessibilité.

### 3.3. MISSION

Les Foyers « Les Trois Fontaines », par le biais des activités éducatives, sociales, thérapeutiques et de loisirs qu'ils mettent en œuvre à titre individuel et collectif s'emploient à :

- Maintenir et développer si possible les acquis et l'autonomie de chacun des résidents ;
- Préserver le bien-être et maintenir la santé physique et mentale ;
- Accompagner la réalisation des actes de la vie quotidienne ;
- Favoriser la vie sociale à l'intérieur et à l'extérieur des Foyers ;
- Préserver et maintenir les liens familiaux et/ou amicaux.

### 3.4. ENJEUX

Vieillissement de la population et préparation à une vie en autonomie, dans une démarche inclusive, constituent les principaux défis des Foyers « Les Trois Fontaines ». Ces défis sont inextricables de ceux qui traversent l'ESAT « Les Trois Fontaines » puisque, rappelons-le, le Foyer d'Hébergement n'a pas d'existence sans celui-ci et l'annexe du Foyer Occupationnel et d'Hébergement est prioritairement réservée aux sortants de l'ESAT et du Foyer d'Hébergement « Les Trois Fontaines ».

Du point de vue de la prise en compte du vieillissement, l'offre disponible sur le site des « Trois Fontaines » comporte certes une dimension parcours mais celle-ci est très limitée. Le volume de places dédiée à chaque structure ne peut en effet pas à tout moment se révéler en adéquation avec les besoins d'aval. Ceci est d'autant plus vrai avec l'accroissement du recours aux temps partiels pour les travailleurs en situation de handicap de l'ESAT puisque laisse de fait davantage de temps disponible aux résidents du Foyer d'Hébergement. La barrière administrative des 60 ans vient par ailleurs renforcer l'effet d'engorgement, les places en EHPAD spécialisé étant rares et les EHPAD conventionnels moins adaptés à une population jeune (en regard de la moyenne d'âge en EHPAD) et peu dépendante.

Enfin, les besoins croissants d'accompagnement à la santé viennent par ricochet limiter la possibilité d'investir la réponse aux besoins en matière d'autonomie et pour la participation sociale ce d'autant que la densité médicale du territoire implique des déplacements aux kilométrages importants (incidence sur la disponibilité des professionnels).

L'accompagnement vers un domicile dans le milieu ordinaire se heurte à l'environnement des Foyers « Les Trois Fontaines ». La ruralité du bassin de Montlieu-la-Garde éloigne les services de proximité, limite l'offre de logement et surtout nécessite de travailler la question des déplacements sans accès suffisant à des transports en commun de type bus ou train.

---

<sup>21</sup> CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

EPD Les 2 Monts – Projet d'Etablissement FH ESAT & annexe FOH « Les Trois Fontaines »



## PARTIE II – BESOINS DES USAGERS ET PRESTATIONS PROPOSEES

### 1. PUBLIC ACCOMPAGNE

#### 1.1. PROFIL DU PUBLIC AU 31/12/2024

##### 1.1.1. Âge

- Répartition par tranche d'âges :

Tranches d'âges	Hébergement FH		TOTAL
	Hommes	Femmes	
< à 20 ans	0	0	0
De 20 à 29 ans	9	8	17
De 30 à 39 ans	6	2	8
De 40 à 49 ans	1	1	2
De 50 à 59 ans	1	0	1
De + 60 ans	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>28</b>

Tranches d'âges	Hébergement FOH		TOTAL
	Hommes	Femmes	
De 40 à 49 ans	0	1	1
De 50 à 59 ans	1	2	3
De + 60 ans	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

- Moyenne d'âge :

Année	Hébergement FH		
	Hommes	Femmes	Total
2021	27 ans et 5 mois	30 ans et 2 mois	28 ans et 9 mois
2022	29 ans	28 ans et 7 mois	28 ans et 9 mois
2023	29 ans et 11 mois	27 ans et 6 mois	28 ans et 8 mois
2024	31 ans et 2 mois	29 ans et 6 mois	30 ans et 4 mois

Année	Hébergement FOH		
	Hommes	Femmes	Total
2024	55 ans et 7 mois	50 ans et 4 mois	51 ans et 7 mois

##### 1.1.2. Provenance à l'accueil

IME <sup>22</sup> - IMPro <sup>23</sup>	22
ESAT	5
Famille d'accueil	4
Foyer de jeunes travailleurs	0
PFS <sup>24</sup> - SASPAH <sup>25</sup>	0
Domicile - Famille	1
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>

### 1.1.3. Origine géographique et habitat

<b>Département Charente-Maritime (17)</b>	<b>20</b>
<i>dont MONTLIEU LA GARDE</i>	<i>0</i>
<i>dont Arrondissement LES 3 MONTS</i>	<i>2</i>
<i>dont Arrondissement JONZAC</i>	<i>9</i>
<b>Département Charente (16)</b>	<b>6</b>
<b>Département Gironde (33)</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>

### 1.1.4. Nature du handicap

	<b>Principal</b>	<b>Associé</b>
Déficience intellectuelle	22	10
Trouble psychique	10	13
Déficience visuelle	0	0
Déficience motrice	0	0
Déficience métabolique, viscérale	0	0
Trouble du comportement et de la communication	0	3
Autre type de déficience	0	0
Sans trouble associé	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>32</b>

## 1.2. EVOLUTION DU PUBLIC

En 2017, le CPOM a positionné le public des IME sous statut d'amendement Creton comme devant être prioritairement admis à l'ESAT « Les Trois Fontaines ». Ainsi, le rajeunissement qui s'y est amorcé a eu un effet à court terme sur la moyenne d'âge avec un passage de 36 ans en 2019 à quasiment 29 ans en 2021. Bien que l'on constate une remontée à quasi 30 ans et demi en 2024, la tendance est bien au rajeunissement avec des départs en retraite de travailleurs d'ESAT à prévoir (remplacés par des plus jeunes).

D'autre part, si le phénomène n'est pas perceptible au travers des tableaux de bord, il est également important de souligner l'hétérogénéité du public accompagné par les foyers. Cette hétérogénéité se traduit notamment en termes de mise en œuvre des habiletés sociales : création de liens, coopération, évaluation d'une situation sociale, acceptation des limites, communication, etc. Ceci a nécessairement un impact dans la vie du collectif.

<sup>22</sup> IME : Institut Médico-Educatif.

<sup>23</sup> IMPro : Institut Médico-Professionnel.

<sup>24</sup> PFS : Placement Familial Spécialisé.

<sup>25</sup> SASPAH : Service d'Accompagnement Social et Professionnel pour Adultes Handicapés.

EPD Les 2 Monts – Projet d'Etablissement FH ESAT & annexe FOH « Les Trois Fontaines »

## 2. IDENTIFICATION DES BESOINS CIBLES DES RESIDENTS

Au vu de l'évolution du public, l'équipe a dû ces dernières années adapter ses modalités d'accompagnement pour tenter de répondre aux besoins et attentes d'un public dont la dispersion en termes de tranche d'âge s'établit aux deux extrémités de la vie professionnelle.

Les besoins repérés par l'ESAT sont énumérés ci-après en référence à la nomenclature SERAFIN-PH.

### 2.1. BESOINS EN MATIERE DE SANTE SOMATIQUE ET PSYCHIQUE

- Malgré l'amélioration du vieillissement en bonne santé de la population française, les résidents des Foyers « Les Trois Fontaines » ont souvent des sur-handicaps et/ou une santé plus fragile et/ou une hygiène de vie ne favorisant pas le vieillissement en bonne santé. Il est surprenant d'ailleurs d'observer dans le tableau situé au paragraphe 1.1.4. que ce sur-handicap ne fait l'objet d'aucun repérage, la déficience intellectuelle et le trouble du psychisme étant quasi seule mentionnée. Plus largement, ces observations posent la question du prendre soin et de l'accès aux soins courants de personnes dites vulnérables dans un bassin de santé touché par la désertification médicale.
- L'augmentation de la prévalence des troubles psychiques au sein de la population accompagnée sur le site « Les Trois fontaines » fait des besoins en matière de fonctions psychiques une préoccupation de premier niveau.

### 2.2. BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE

- Les besoins en lien avec l'entretien personnel sont nombreux. Ils viennent pour certains en rebond des besoins en matière de santé somatique (entretien bucco-dentaire journalier, équilibre alimentaire, etc.). La vie en collectivité vient d'autre part renforcer les attentes en termes d'hygiène et de présentation de soi.
- Les besoins en lien avec les relations et interactions avec autrui vont concerner la maîtrise des émotions et pulsions, le respect et l'intégration de convenances sociales.
- Les besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité sont prégnants, ce d'autant que l'établissement favorise autant que possible l'exercice libre de ses libertés fondamentales (sortir, faire des rencontres, se déplacer, etc.).

### 2.3. BESOINS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE

- Les besoins pour accéder à une citoyenneté pleine et entière sont forts dans une société qui soutient du point de vue philosophique le pouvoir d'agir mais dont la réalité dans la société civile est encore loin de se matérialiser à tous égards.
- Les besoins pour vivre dans le logement et accomplir les activités domestiques constituent une préoccupation de tous les jours, le collectif venant de ce point de vue renforcer le niveau d'exigence. Les plus jeunes des résidents n'ont bien souvent pas eu le temps ou la possibilité d'acquérir les bons gestes et réflexes. Le foyer constitue d'autre part souvent une nouvelle étape en termes d'autonomie pour ceux qui ont eu un parcours en établissement pour enfant.
- L'insertion sociale et l'exercice des rôles sociaux est également un besoin à enjeu dans le collectif, la palette des habiletés sociales n'étant pas acquise (créer et conserver des relations, fixer son attention, respecter des consignes, etc.).
- La ruralité dans laquelle s'inscrit la commune de Montlieu-la-Garde sur laquelle sont implantés les Foyers « Les Trois Fontaines » fait de la possibilité à se déplacer avec un moyen de transport individuel un incontournable pour répondre à d'autres besoins ; les moyens de transport collectif étant faiblement développés.
- Bien que la plupart des résidents dispose d'une mesure de protection leur permettant de sécuriser la gestion de leurs ressources, l'équipe éducative est positionnée en relai du besoin en local au plus près des résidents.

## 3. TYPOLOGIE DE PRESTATIONS DISPENSEES AUX RESIDENTS

### 3.1. PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES FONCTIONNELLES

- L'équipe éducative accompagne l'ensemble des résidents dans leur parcours de soins, aidé de l'infirmier des Foyer « Les Trois Fontaines ». Cela permet ainsi de coordonner et médiatiser les soins d'une part mais aussi de lever la barrière de l'accessibilité dans un environnement caractérisé par une forte dispersion sur le territoire des acteurs de santé ainsi qu'une faible disponibilité. L'ensemble des résidents peut ainsi se faire soigner en dépit de l'éloignement géographique pour accéder à certaines spécialités.
- L'infirmier des Foyers « Les Trois Fontaines » peut recevoir individuellement un résident (collectivement si cela est pertinent), à sa demande ou sur repérage d'un membre de l'équipe. L'action de l'infirmier s'inscrit dans certains domaines circonscrits : suivi médical nécessitant un accompagnement spécifique (caractère technique des soins, questions liées à l'intimité et à la connaissance du corps, etc.), mise en relation avec des services d'addictologie, groupes de parole, etc.
- Un psychologue est à disposition des travailleurs de l'ESAT. Il assure des entretiens individuels et offre ainsi un lieu d'écoute et d'élaboration des problématiques psychiques se déployant dans l'activité de travail. Il peut également soutenir le travailleur dans des difficultés personnelles ponctuelles. Enfin, il concourt à l'évaluation et à la mise en œuvre d'accompagnements psychologiques en extérieur.

### 3.2. PRESTATIONS EN MATIERE D'AUTONOMIE

Les accompagnements à la réalisation des actes de la vie quotidienne, dans les relations avec autrui et pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité se travaillent quotidiennement. Ils ont pour support :

- Les temps d'ateliers à visée éducative tels que les ateliers cuisine qui permettent de travailler la dimension nutrition de l'alimentation ;
- Les accompagnements individualisés avec passage en chambre, dans les conditions établies conjointement, afin de soutenir la réalisation des actes de la vie quotidienne (entretien de soi, hygiène de vie) et de préparer la vie future en autonomie pour ceux qui le souhaiteront et le pourront ;
- Les entretiens individuels et/ou collectifs avec l'équipe pluridisciplinaire, en chambre ou dans les espaces de vie, pour travailler les habiletés sociales, particulièrement relationnelles, et la sécurité ;

Chacune de ces activités contribue au développement des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

### 3.3. PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE

- Chaque usager bénéficie d'un projet personnalisé, véritable fil conducteur pour l'ensemble des accompagnements réalisés par les professionnels des Foyers « Les 3 Fontaines ». Dans ce cadre, les résidents des Foyers sont invités à exprimer leurs souhaits et à envisager les moyens qui peuvent être mis en œuvre, dans une démarche de soutien au pouvoir d'agir. Ce travail s'effectue en individuel dans le cadre de temps de rencontres formalisés (recueil de la parole et construction du projet) et de manière plus informelle, au long-cours.
- La vie en autonomie dans le logement est bien entendu un objectif de travail support dans l'environnement d'un Foyer. Ces accompagnements visent à cultiver les capacités à habiter seul dans le logement au Foyer, de manière adaptée, c'est-à-dire en y réalisant des activités domestiques (faire le ménage, gérer les poubelles, etc.). Ces accompagnements s'envisagent de plus en plus comme une préparation et une transition vers un logement extérieur, sans pour autant être une aspiration pour tous.
- Des accompagnements visant à permettre aux résidents de développer leur vie sociale sont proposés en fonction du projet et de l'avancement dans le projet. Ces accompagnements permettent aux résidents d'être soutenus dans leur lien avec l'environnement du foyer en développant des relations et activités externes, de manière directe ou indirecte (passer son permis en vue d'avoir un meilleur accès au milieu ordinaire par exemple).
- Enfin, les professionnels des Foyers proposent des accompagnements en complémentarité des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour la constitution des dossiers auprès de la MDPH<sup>26</sup>, la gestion du budget.

---

<sup>26</sup> MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

EPD Les 2 Monts – Projet d'Etablissement FH ESAT & annexe FOH « Les Trois Fontaines »

Page 20 sur 46

## PARTIE III – PRINCIPES D’INTERVENTION

### 1. L’ACCUEIL AUX FOYERS

#### 1.1. L’ADMISSION

Toute personne qui envisage une admission au sein du Foyer d’Hébergement « Les Trois Fontaines » est invitée à en faire la demande au service des admissions de l’EPD « Les Deux Monts ». Cette demande peut être formulée par téléphone, Email, courrier, ou directement sur Via Trajectoire.

L’admission au Foyer d’Hébergement est nécessairement travaillée en concertation avec l’ESAT auquel il est adossé. Ainsi, le Cadre Socio-Educatif de l’établissement prend contact avec la personne et/ou avec le tiers qui formule la demande avec la personne. Une période de stage de deux semaines est organisée afin de permettre au candidat de découvrir le fonctionnement du Foyer d’Hébergement et de l’ESAT « Les Trois Fontaines » et de confirmer ou non à l’issue son souhait d’intégrer l’établissement. Ledit stage donne lieu à un bilan présenté au stagiaire. Ce bilan permet à l’équipe du site « Les Trois Fontaines » de faire une information de premier niveau sur l’adaptation de l’établissement aux besoins et attentes de la personne et, le cas échéant, de proposer les éventuels aménagements à mettre en œuvre dans la perspective d’une admission future.

Il appartiendra alors à la commission d’admission de se prononcer sur l’inscription en liste d’attente, la mise en place d’une nouvelle période de stage ou le refus d’inscription en liste d’attente.

Lorsqu’une place se libère, le Cadre Socio-Educatif contacte la personne en tête de liste d’attente (et/ou son représentant légal ainsi que son établissement d’origine) en vue de définir une date d’admission, sous réserve de la complétude du dossier. Une période d’essai de 3 mois renouvelable découlant des nouvelles mesures du Plan de transformation des ESAT peut être appliquée.

L’admission à l’annexe du Foyer Occupationnel et d’Hébergement du site « Les Trois Fontaines » ne fait, elle, pas l’objet de la même procédure, l’entrée dans l’établissement s’inscrivant plutôt dans une continuité de parcours après l’ESAT et le Foyer d’Hébergement. Cette option offre la possibilité aux résidents du Foyer d’Hébergement n’ayant pas atteint 60 ans et n’ayant pas le souhait ou la possibilité de se loger dans le droit commun de rester dans leur environnement de vie habituel. Aussi, l’admission à l’annexe du Foyer Occupationnel et d’Hébergement « Les Trois Fontaines » procède souvent d’un retrait progressif du travail en ESAT. L’admission à l’annexe du Foyer Occupationnel et d’Hébergement fait l’objet d’une préparation internalisée, avec le résident, ses proches et le mandataire judiciaire à la protection des majeurs le cas échéant.

#### 1.2. L’ARRIVÉE

A son arrivée, le résident se voit attribuer une chambre et une clé qui lui est propre. La chambre est meublée par l’établissement si le résident ne dispose pas de mobilier personnel.

Un professionnel de l'équipe est par ailleurs désigné référent.

Tout nouvel arrivant se voit remettre et présenter :

- Le livret d'accueil,
- Le règlement de fonctionnement,
- Le formulaire d'autorisation de cession de droit à l'image,
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- La liste des personnes qualifiées.

## 2. LES FOYERS, ESPACES APPRENANTS ET SOUTENANTS

### 2.1. LES REPERES DU QUOTIDIEN

L'individualisation des accompagnements rompt en partie avec le principe d'un déroulement de journée unique applicable à tous. Les accompagnements sur le site « Les Trois Fontaines » se sont notamment adaptés :

- Aux temps de présence des résidents plus variables sur la semaine du fait du développement de l'activité à temps partiel à l'ESAT.
- Aux besoins en santé de la population qu'elle accueille.

MATIN	PAUSE MERIDIENNE
<p>6h30 – 8h00 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Aide au lever, accompagnement à la toilette et à la présentation de soi pour les résidents qui en ont besoin.</li><li>▪ Service des petits-déjeuners.</li><li>▪ Aide à la prise des médicaments pour ceux qui ont un traitement et qui en ont besoin.</li><li>▪ Départ au travail.</li></ul> <p>A partir de 8h00 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Accompagnements à la santé (RDV médicaux notamment) pour les résidents du FOH ou pour ceux du FH en activité partielle ou disposant d'un temps de travail adapté à leurs besoins somatiques et/ou psychiques.</li><li>▪ Accompagnements au projet et aux actes de la vie quotidienne.</li><li>▪ Activités occupationnelles.</li><li>▪ Temps libre.</li></ul>	<p>12h00 – 13h00 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Service de restauration collective des Foyers pour le déjeuner.</li><li>▪ Aide à la prise des médicaments pour ceux qui ont un traitement et qui en ont besoin.</li><li>▪ Temps libre dans les locaux à usage collectif ou dans les espaces privés jusqu'à la reprise du travail pour les personnes concernées.</li></ul>

APRES-MIDI	SOIREE
<p><b>A partir de 13h00 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnements à la santé (RDV médicaux notamment) pour les résidents du FOH ou pour ceux du FH en activité partielle ou disposant d'un temps de travail adapté à leurs besoins somatiques et/ou psychiques.</li> <li>▪ Activités de socialisation (une demi-journée /semaine pour chaque travailleur).</li> <li>▪ Accompagnement au projet et aux actes de la vie quotidienne.</li> <li>▪ Activités occupationnelles.</li> <li>▪ Temps libre.</li> </ul>	<p><b>19h00 – 20h00 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Service de restauration collective des Foyers pour le dîner.</li> <li>▪ Aide à la prise des médicaments pour ceux qui ont un traitement et qui en ont besoin.</li> <li>▪ Participation aux tâches de fin de service de restauration (par roulement et en concertation avec les intéressés).</li> </ul> <p><b>A partir de 20h00 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Temps libre.</li> <li>▪ Participation à des activités ludiques et récréatives pour ceux qui le souhaitent et selon planning.</li> </ul>

## 2.2. LE DEVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET HABILETES

Avec le concours de divers partenaires, les Foyers « Les Trois Fontaines » mettent en œuvre des actions d'information, de prévention et de sensibilisation participant au développement des savoirs, savoir-faire et savoir-être. On peut notamment citer :

- Les actions de prévention et lutte contre les violences (Maison de protection des familles de la Gendarmerie nationale) ;
- Les actions en faveur des soins primaires et secondaires (Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie, Planning familial) ;
- La sensibilisation aux risques routiers (Brigade motorisée de la Gendarmerie nationale) ;
- L'usage des écrans et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (Association spécialisée en prévention).

La construction progressive du réseau professionnel permet aujourd'hui une intervention facilitée de tous ces acteurs du territoire.

## 2.3. LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Un psychologue est à disposition des travailleurs de l'ESAT. Il concourt à leur bien-être, à la surveillance de leur santé psychique et participe à ce titre aux réflexions avec l'ensemble des équipes intervenant auprès d'eux. Ses interventions ont lieu aussi bien sous le prisme du travail que de la vie quotidienne en dehors du travail.

Les différentes réunions permettent au psychologue d'être en lien avec les équipes pluridisciplinaires, apportant un étayage clinique aux situations.

Son rôle se répartit selon les 5 axes d'intervention suivants :

- AXE 1 : Suivis psychologiques des usagers.
- AXE 2 : Participation aux réunions de synthèse et réunions de projets personnalisés.
- AXE 3 : Analyses des pratiques professionnelles.
- AXE 4 : Relations partenariales.
- AXE 5 : Admission et Pré-orientation.

Dans le mois qui suit leur entrée au sein de l'établissement « Les Trois Fontaines », le psychologue rencontre les nouveaux usagers dans le but de faire leur connaissance et de faire une évaluation de ses besoins et de son projet. Il recueille des éléments de son histoire personnelle, familiale et scolaire et évalue ses capacités cognitives.

Durant cet entretien, le psychologue évalue également les signes de troubles du comportement ou de la relation et de troubles plus psychopathologiques. Cette évaluation peut se dérouler sur plusieurs séances. A partir de ces éléments et/ou de la demande de la personne accueillie, le psychologue propose des rencontres ponctuelles ou un suivi psychologique régulier. La fréquence des rencontres est donc fonction des besoins et des demandes. Le psychologue peut également orienter vers un psychologue libéral lorsqu'un suivi psychologique plus soutenu est nécessaire.

L'objectif général de ces suivis est ciblé sur le soutien psychologique, l'aide à la gestion des émotions et/ou des relations, l'accompagnement à la réflexion du projet de vie.

### 3. LA DYNAMIQUE DE PARCOURS

Les Foyers « Les Trois Fontaines » sont impliqués dans la mise en œuvre d'accompagnements conjoints des personnes qu'ils accueillent. Ils s'inscrivent ainsi indirectement dans le plan de transformation des ESAT qui facilite les transitions d'un dispositif à l'autre : ESAT, emploi en entreprise adaptée, temps partiels, emploi dans le milieu ordinaire de travail. Cette mobilité s'importe et s'impose nécessairement aux Foyers. Il est ainsi probable que l'ancienneté des bénéficiaires des Foyers tende à se réduire à l'avenir. Ce phénomène se trouve de plus renforcé par les politiques publiques pour une société plus inclusive qui invite davantage les usagers, leurs proches et accompagnants à s'envisager dans le milieu ordinaire de vie. Cette dynamique de parcours émaille donc plus que jamais les accompagnements des professionnels des « Trois Fontaines ».

Penser les étapes et les outils favorisant la dynamique de parcours, ainsi placée au cœur des pratiques et des attentions professionnelles, devient alors un enjeu, à tous les âges. En effet, pour les publics plus âgés, l'après-travail se doit aussi d'être organisé bien en amont.

Cette dynamique prend appui sur des outils et modalités d'accompagnements diversifiés tels que :

- L'expression et les ressources de la personne concernée,
- Les ressources de l'entourage de la personne,
- Les ressources de l'établissement,
- Les ressources du territoire,

L'approche environnementale prend ici tout son sens.

Ainsi, le résident peut être amené à évoluer dans l'offre de logement proposé par les Foyers, qu'il s'agisse des logements disponibles au sein même du parc ou de la perspective d'être logé dans le milieu ordinaire. Dans ce dernier cas de figure, des étapes préalables sont en général travaillées et validées, offrant ainsi des espaces de transition. En l'occurrence, les studios avec kitchenette et les appartements en colocation ont cette vocation transitionnelle. Ces derniers rompent en effet avec un service plus classique qui consiste à bénéficier d'une chambre individuelle et de la restauration collective proposée aux Foyers « Les Trois Fontaines ». En appartement, les résidents font l'expérience d'une plus grande autonomie, requérant des savoirs et savoir-faire élargis en termes d'organisation des actes de la vie quotidienne (entretien d'un espace plus vaste, courses alimentaires, préparation de repas, gestion du traitement le cas échéant, etc.).

## 4. LE DEVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR

### 4.1. DES USAGERS INSCRITS SUR LEUR TERRITOIRE

Les Foyers « Les Trois Fontaines » ne peuvent conduire les objectifs qu'ils s'assignent sans s'appuyer sur les ressources inscrites dans l'environnement, notamment lorsqu'ils entendent favoriser les parcours et rendre plus aisés les expériences d'inclusion. Le travail de lien et de développement du réseau de proximité constitue un axe de travail important pour les professionnels. Comme préconisé dans les recommandations de bonnes pratiques, ce travail s'inscrit dans le principe de veille sur toutes les initiatives du bassin de vie et dans la participation aux animations locales, en valorisant les réalisations des résidents.

Ainsi, les résidents peuvent être amenés à participer à la vie locale soit en tant que simple consommateur de services à la population et d'animations (soins, commerces de bouche, propositions culturelles, sport, etc.), soit en tant qu'acteur du territoire concourant directement à l'offre du territoire.

Cette visée inclusive s'effectue dans le respect du choix du résident, de ses habiletés et de son niveau de préparation.

### 4.2. L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX

#### 4.2.1. Liberté d'aller et venir et sécurité

L'inscription sur le territoire ne peut s'exercer sans ouverture à et sur l'extérieur. Aux Foyers « Les Trois Fontaines », cette dernière s'exerce librement ; un des engagements de l'EPD Les 2 Monts étant de ne pas appliquer de mesures restrictives de liberté au collectif par défaut. L'article L. 311-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles nous rappelle que l'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne accompagnée par un établissement social et médico-social. Dans le même temps, cet article pose également la sécurité au rang des droits et libertés garantis individuellement.

Ainsi, la recherche d'équilibre entre des droits connexes (liberté et sécurité mais aussi vie privée, dignité, etc.) est un travail de chaque instant s'appuyant sur :

- La connaissance des limitations et ressources des personnes ;
- L'évaluation des limitations et ressources posées par l'environnement ;
- Le respect des droits et libertés des autres personnes dans l'environnement direct ;
- L'acceptation d'une prise de risque mesurée ;
- L'avis des proches lorsqu'il y en a et si le résident est d'accord pour qu'ils soient consultés ;
- Et bien entendu le respect des lois et règlements.

Aussi, lorsque l'équipe évalue qu'une situation est susceptible de constituer un risque pour un résident, un entretien est organisé. Une information/sensibilisation aux risques est alors réalisée pour permettre à la personne de mesurer les conséquences de ses actes.

Les risques repérés comme collectivement récurrents font naturellement l'objet d'interventions régulières de partenaires (paragraphe 2.1.).

#### 4.2.2. Relations affectives et sécurité

La question des relations affectives au sein de l'établissement fait l'objet des mêmes précautions que pour la liberté d'aller et venir, tant en termes de liberté qu'en termes de recherche de sécurité. Ainsi, les relations interpersonnelles sont régulées aux Foyers « Les Trois Fontaines » par les lois communes à tous les citoyens. Les relations affectives, intimes et sexuelles librement consenties ne font en ce sens l'objet d'aucune entrave. Les professionnels sont chargés de promouvoir une vision positive des relations tout en se posant comme conseillers et régulateurs. Les relations doivent en tout état de cause être compatibles avec l'environnement. Les attentes relatives à l'intimité et à la pudeur sont les mêmes que dans n'importe quel autre collectif. Elles relèvent là encore des lois communes et du savoir vivre ensemble. La réflexion en cours (fin 2025) du Comité de réflexion éthique viendra utilement étoffer le cadre institutionnel posé sur cette thématique.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles s'inscrit dans la mission de tous les jours de l'équipe éducative. Les formations et sensibilisations des partenaires, organisées au sein de l'établissement, ainsi que l'intervention de l'infirmière dans le domaine de la prévention et des soins, viennent en relai du travail éducatif. Les deux approches, complémentaires l'une de l'autre, permettent d'organiser la répétition des concepts clés favorisant ainsi la compréhension du fonctionnement corporel, des sentiments et de la notion de consentement éclairé. Ce travail offre ainsi aux résidents une vision plus éclairée des joies et risques liés à l'engagement dans une relation, que celle-ci soit affective et/ou sexuelle.

Pour autant, la consigne de travail que se fixent les Foyers ne minimise pas la question des risques liés aux grossesses non désirées, aux infections sexuellement transmissibles et à l'usage des Nouvelles Technologies en ce qu'elles peuvent piéger et exposer de manière non consentie. Indispensables, les actions de prévention du Planning Familial, de la Gendarmerie et les formations sur l'usage des écrans constituent des ressources très régulièrement mobilisées.

### 4.3. LES OUTILS DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION DU QUOTIDIEN

#### 4.3.1. Synthèse et Projet personnalisé

Le projet personnalisé est établi périodiquement (12 à 18 mois) par le référent, avec le résident. Il s'appuie sur une synthèse évaluative des mois écoulés et présente les axes d'accompagnement à venir.

Le projet personnalisé est acté lors d'une réunion pluriprofessionnelle à laquelle sont conviés :

- L'usager,
- Son représentant légal,
- Le professionnel éducatif référent,
- Le psychologue,
- L'infirmière,
- Le cadre socio-éducatif.

Le projet présente les axes d'accompagnement quotidiens de nature à favoriser le développement des compétences et habiletés (savoir-faire et savoir-être). Il détaille également les actions à conduire pour favoriser la dimension de parcours de l'usager qui participe activement à son élaboration et à sa conduite.

L'équipe pluridisciplinaire est garante de la mise en route, et du soutien de l'usager dans la conduite de son projet personnalisé.

Le psychologue participe aux réunions de synthèse et de projet dans l'objectif d'amener un éclairage clinique et psychopathologique, de questionner le sens des actions mises en place et leur concordance avec les désirs ou projets exprimés par la personne accueillie. Son rôle est également de garantir la parole ou favoriser l'expression de la personne, d'être médiateur dans les échanges entre les parties prenantes.

#### 4.3.2. Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de vie sociale, qui est doté d'un règlement intérieur, se réunit trois à quatre reprises dans l'année. Celui-ci est mutualisé avec l'ESAT et le SAVS<sup>27</sup>.

Les représentants des usagers sont élus par leurs pairs tous les 3 ans et bénéficient régulièrement d'action de formation pour exercer leur mandat avec plus d'assurance.

L'ordre du jour est coconstruit avec les représentants des usagers qui bénéficient d'heures de préparation sur leur temps effectif de travail (ESAT).

La composition du Conseil de la Vie Sociale « Les Trois Fontaines » et les missions dévolues sont conformes au décret 2022-688 du 25 avril 2022.

Le Conseil de la vie sociale est l'occasion de réflexions partagées sur des sujets structurants, apportant des améliorations attendues par les usagers en termes de qualité de vie dans l'environnement des Foyers : liberté d'aller et venir, orientation du plan d'investissements, cadre de vie, etc.

#### 4.3.3. Le Conseil de Vie Sociale Départemental

---

<sup>27</sup> SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

L'EPD « Les 2 Monts » et les Foyers « Les 3 Fontaines » en particulier, participent activement à la préparation et à la tenue de séances plénières du Conseil de la Vie Sociale Départemental (CVSD).

Initié par l'ARS, ce CVSD se réunit annuellement. Il se veut une instance de démocratie sanitaire promouvant les bonnes pratiques sur des questions transversales aux établissements et services (liberté d'aller et de venir, mobilité, etc.).

Des résidents des Foyers « Les Trois Fontaines » y participent chaque année en apportant leurs témoignages à l'assemblée.

#### 4.3.4. Les autres formes de consultation

D'autres formes de consultation sont à l'œuvre sur le site Des Trois Fontaines. Cela est notamment le cas des commissions « menus et restauration » qui permettent au résident désigné de porter la parole des usagers des Foyers au responsable de la cuisine centrale de l'EPD « Les 2 Monts » et de faire remonter les propositions et axes d'amélioration relativement aux repas servis. Il est à noter que la commission est spécifique aux personnes adultes des établissements et services de la filière Handicap de l'EPD. Des enquêtes de satisfaction viennent par ailleurs interroger la qualité des prestations d'accompagnement proposées (locaux, temps de travail, droits, etc.).

Des groupes de parole nouvellement remis en activité seront à soutenir afin d'en assurer la pérennité.

#### 4.3.5. Evénements indésirables et réclamations

Une procédure de recueil et de gestion des événements indésirables existe au sein de l'établissement public « Les 2 Monts ». Les fiches d'événements indésirables donnent lieu à des réponses techniques et/ou éducatives systématiques. Leur réalisation s'effectue au sein du Dossier Usager Informatisé. Les événements les plus graves font l'objet d'une déclaration auprès du Point Focal et du Conseil Départemental.

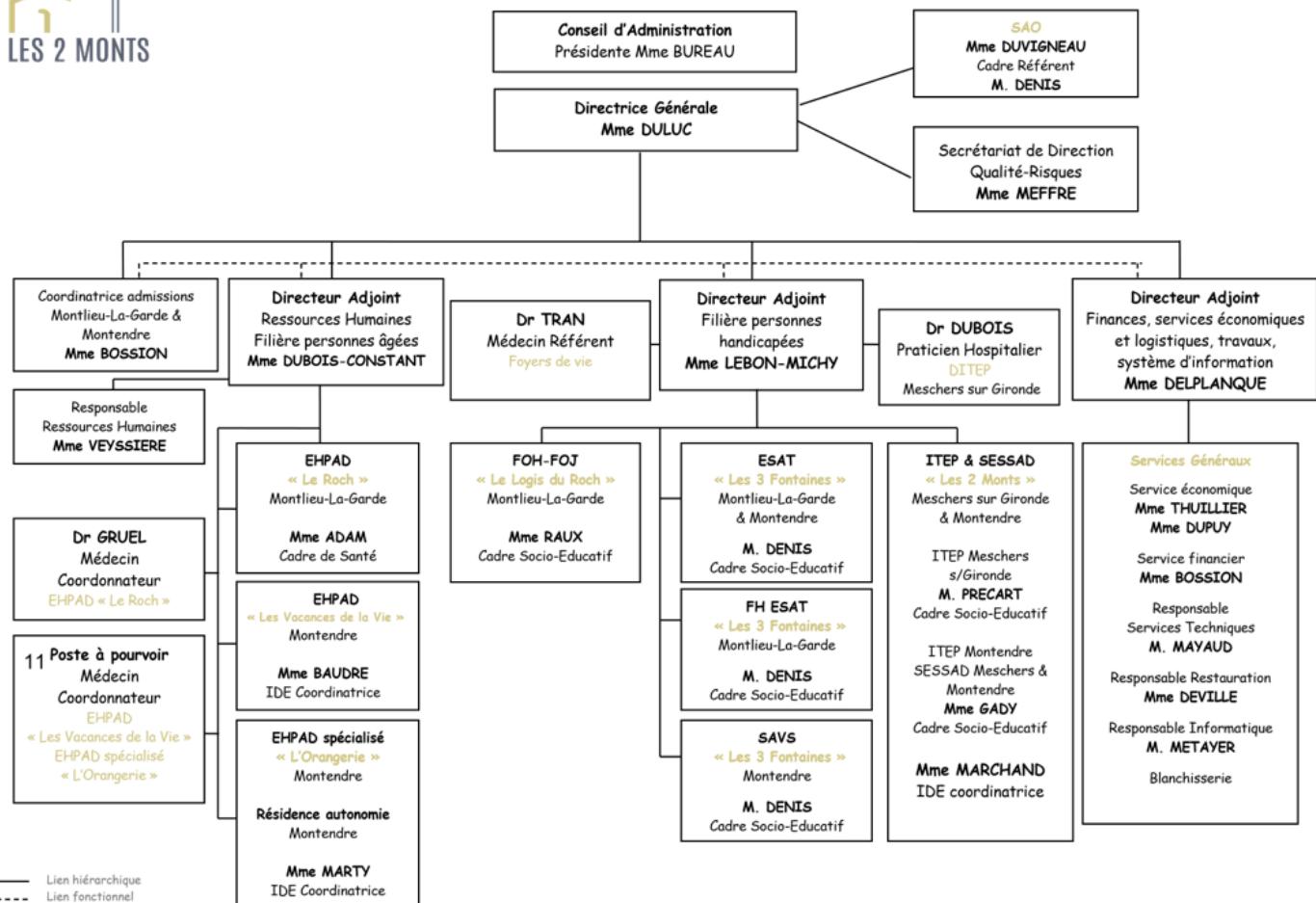
Une fiche de réclamation, bien que très peu utilisée, est également à disposition des usagers. Pour autant, la gestion des plaintes des résidents, familles et représentants légaux est organisée.

# PARTIE IV – PROFESSIONNELS ET COMPETENCES MOBILISEES

## 1. ORGANIGRAMME



### ORGANIGRAMME de l'E.P.D. « Les 2 Monts »



Version mai 2025

## 2. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS

L'équipe encadrante est composée à ce jour :

- 6 Accompagnants Educatifs et sociaux
- 1 Conseiller en Economie Sociale et Familiale
- 1 Infirmier
- 1 Psychologue
- 1 Agent des services hospitaliers qualifié positionné sur la logistique
- 2 Agents des services hospitaliers qualifiés en charge de la surveillance nocturne

L'équipe professionnelle bénéficie des actions de formation inscrites au plan annuel de formation. Elles s'inscrivent dans une dynamique de formation interservices répondant aux besoins repérés par les professionnels eux-mêmes et le chef EPD Les 2 Monts – Projet d'Etablissement FH ESAT & annexe FOH « Les Trois Fontaines »

de service à l'effet d'améliorer la qualité des accompagnements. On peut par exemple citer les formations écrits professionnels, contenance psychique, sanctionner sans punir et autodétermination sur ces dernières années.

Des formations obligatoires répondant à l'enjeu de la sécurité sont également très régulièrement dispensées. C'est particulièrement le cas des formations incendie et gestes de premiers secours et d'urgence.

Les besoins en formation font l'objet d'échanges lors de l'entretien de formation annuel de l'agent, en réunion de filière handicap pour déterminer les mutualisations possibles, les axes principaux de formation et bien entendu lors de la commission de formation.

## 3. DYNAMIQUE DE L'EQUIPE DE TRAVAIL

### 3.1. TRANSMISSIONS

La transmission de l'information à l'externe se fait essentiellement via la boîte mail des Foyers « Les Trois Fontaines ». Les transmissions internes, depuis peu, sont réalisées par le biais du module dédié du Dossier Usager Informatisé. De manière générale, le logiciel permet aux équipes de disposer d'une meilleure vue d'ensemble dans le temps de l'accompagnement de la personne (administratif, actions quotidiennes, synthèses, construction et conduite du projet personnalisé). Des transmissions orales ont par ailleurs lieu quotidiennement, notamment entre équipe de jour et de nuit.

### 3.2. REUNIONS

Des réunions de service rassemblent périodiquement l'équipe. Elles sont animées par le Directeur adjoint en charge de la filière handicap et/ou le chef de service. Cet espace d'informations ascendantes et descendantes et d'échanges a pour objectif de présenter les projets structurants dans lesquels les Foyers sont engagés, de faire état de leur avancement et d'en faire évoluer le contenu.

Les réunions dites de synthèse/projet personnalisé d'accompagnement sont organisées à raison de deux mardis matin par mois.

### 3.3. ESPACES D'ANALYSE DES PRATIQUES ET DE SOUTIEN

L'équipe des Foyers « Les Trois Fontaines » bénéficie d'espaces d'analyse des pratiques professionnelles à raison d'1h30 mensuelles. Celles-ci sont assurées par un intervenant extérieur.

L'EPD « Les 2 Monts » a considéré important de pérenniser ces espaces de réflexion commune et d'harmonisation des pratiques au sein du collectif de travail. L'analyse des pratiques professionnelles contribue à soutenir les professionnels dans l'appropriation et la consolidation de leur identité professionnelle. Elle participe à prévenir les risques psychosociaux liés à l'usure professionnelle. Elle aide à développer expertise, rigueur et efficacité dans l'exercice des activités professionnelles.

L'intervenant extérieur mène cette démarche par la réflexion sur les rôles, les pratiques, les interventions et les enjeux qui en découlent.

En outre, la psychologue du service se rend aussi disponible pour échanger avec les membres de l'équipe, à leur demande. Ces échanges doivent permettre d'aider chacun à une meilleure compréhension de la situation-problème. Cela peut se dérouler de manière informelle, ou planifié lors des réunions pluridisciplinaires.

### 3.4. TRAVAIL EN INTERDISCIPLINARITE

Une conduite efficiente des accompagnements échappe nécessairement au domaine d'une seule discipline. En effet, ces accompagnements sont souvent complexes et requièrent une pluridisciplinarité gage d'une compréhension élargie. La complémentarité apportée par des professionnels de formations initiales multiples doit permettre la créativité.

En outre, « Les Trois Fontaines » font appel aux compétences et à l'expertise d'acteurs du territoire pour assurer l'accompagnement médico-social global attendu. Il peut s'agir d'échanges ordinaires ou plus réflexifs, avec les mandataires à la protection des bénéficiaires par exemple ou avec des collègues des 2 Monts.

L'établissement s'appuie par ailleurs au quotidien sur les services supports de l'EPD « Les 2 Monts » dans les registres administratifs, budgétaires, des ressources humaines, techniques, informatiques, de la qualité, etc.

## 4. EVOLUTION DES PRATIQUES

« La diversification du public accueilli en ESAT, et donc des besoins et attentes des travailleurs handicapés, constitue un enjeu de taille. Le profil et le parcours de ces populations se sont beaucoup modifiés depuis 1975. Les ESAT doivent notamment s'adapter à une proportion plus importante de personnes relevant du handicap psychique, de personnes handicapées vieillissantes, mais aussi de jeunes issus d'une scolarisation en milieu ordinaire. Chacun de ces publics entraîne des problématiques spécifiques auxquelles doivent répondre les ESAT qui les accueillent. »<sup>28</sup>

Par rebond, les Foyers « Les 3 Fontaines » devront ainsi poursuivre leur dynamique d'évolution des pratiques par :

- La formation des professionnels aux nouveaux profils des publics accompagnés, notamment au handicap psychique ;
- La personnalisation des projets d'accompagnement et de vie ;
- Le renforcement des droits et libertés individuelles ;
- Le soutien aux projets d'hébergements dans le milieu ordinaire.

---

<sup>28</sup> ANESM. Recommandation de bonnes pratiques « Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en Esat » 2013.

## PARTIE V – OBJECTIFS A 5 ANS.

### RECAPTICULATIF DES FICHES ACTION

#### FICHE ACTION N°1 : DYNAMIQUE DE PARCOURS

##### OBJECTIFS :

- Développer l'autonomie dans le logement
- Favoriser et soutenir l'accès au logement en milieu ordinaire

#### FICHE ACTION N°2 : PARTICIPATION DES USAGERS

##### OBJECTIFS :

- Renforcer les droits et le pouvoir d'agir des résidents

#### FICHE ACTION N°3 : PARTENARIATS INTERNE ET EXTERNE

##### OBJECTIFS :

- Développer l'accompagnement médico-social des travailleurs par l'intervention des professionnels-experts présents sur le territoire (actions de préventions, de sensibilisation et de promotion aux bonnes conduites)

#### FICHE ACTION N°4 : RENOVATION DES LOCAUX

##### OBJECTIFS :

- Améliorer le confort thermique des locaux
- Améliorer la performance énergétique
- Améliorer l'accessibilité

#### FICHE ACTION N°5 : ENTRETIEN DES CONNAISSANCES, FORMATION DES PROFESSIONNELS ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

##### OBJECTIFS :

- Faire monter en compétences des professionnels
- Adapter les connaissances en fonction de l'évolution des profils des publics accompagnés
- Assurer le bien-être et la santé des professionnels dans l'exercice de leur mission

#### FICHE ACTION N°6 : DOSSIER USAGER INFORMATISE

##### OBJECTIFS :

- Exploiter le nouveau dossier usager informatisé

## FICHE ACTION N°7 : SANCTIONS

### OBJECTIFS :

- Rappeler la primauté de la loi, du « vivre ensemble et avec »
- Promouvoir des sujets responsables

## FICHE ACTION N° 1

Thématique	<b>DYNAMIQUE DE PARCOURS</b>
Constat / éléments ayant conduit à l'initialisation de cette fiche action	La population accueillie aux Foyers « Les Trois Fontaines » a évolué de manière significative ces dernières années. Ces changements invitent immanquablement l'équipe pluriprofessionnelle à envisager l'accompagnement dans une dynamique de parcours.
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'autonomie dans le logement.</li> <li>- Favoriser et soutenir l'accès au logement en milieu ordinaire.</li> <li>- Anticiper les évolutions de parcours.</li> </ul>
Détail des actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'évaluation des compétences et habiletés à l'arrivée et dans le temps long.</li> <li>- Structurer les modalités d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.</li> <li>- Diversifier les techniques d'apprentissage.</li> <li>- Favoriser la pair-aidance.</li> <li>- Anticiper les changements de modalités d'accompagnement.</li> <li>- Recourir à des intervenants extérieurs : SSIAD, HAD, etc.</li> </ul>
Pilote :	Chef de service des 3 Fontaines
Groupe de travail :	Réunions d'équipe pluridisciplinaire bimestrielles.
Délai objectif :	2029
Indicateur de réussite	Evolution du taux de satisfaction à la question « Si vous avez un projet de départ en milieu ordinaire, vous sentez-vous accompagné ? » dans les enquêtes de satisfaction du FH.

## FICHE ACTION N° 2

Thématique	<b>PARTICIPATION DES USAGERS</b>
Constat / éléments ayant conduit à l'initialisation de cette fiche action	Demande des usagers d'être davantage associés et de bénéficier d'une plus grande capacité à décider.
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les droits et le pouvoir d'agir des résidents.</li> </ul>
Détail des actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réactualiser et adapter les documents d'accueil.</li> <li>- Développer le recours au FALC dans les communications institutionnelles.</li> <li>- Former les professionnels à la communication en FALC.</li> <li>- Former les nouveaux représentants des usagers au CVS à leur rôle d'élu.</li> <li>- Participer aux travaux du Conseil de la Vie Sociale Départemental.</li> <li>- Rendre l'usager acteur de l'élaboration et de la conduite de son projet personnalisé d'accompagnement (formation à l'autodétermination).</li> <li>- Réactiver les groupes de parole.</li> <li>- Mener des enquêtes de satisfaction régulièrement.</li> </ul>
Pilote :	<p>Directeur de la filière Handicap            Chef de service des 3 Fontaines</p>
Groupe de travail :	<p>Directeur de la filière handicap, chef de service de l'ESAT « Les 3 Fontaines »,            président du CVS, délégué des usagers</p>
Délai objectif :	2027
Indicateur de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du taux de satisfaction à la question « Connaissez-vous le rôle du CVS ? » dans les enquêtes de satisfaction du FH.</li> <li>- Evolution du taux de satisfaction à la question « Etes-vous suffisamment informé de ce qui se passe pour vous ? » dans les enquêtes de satisfaction du FH.</li> <li>- Nombre de professionnels formés en FALC.</li> </ul>

### FICHE ACTION N° 3

Thématique	<b>PARTENARIATS INTERNES ET EXTERNES</b>
Constat / éléments ayant conduit à l'initialisation de cette fiche action	Les usagers présentent des besoins en termes de connaissances, de développement d'habiletés personnelles et de soins qui gagneraient à être davantage coordonnés.
Objectif :	Développer l'accompagnement médico-social des usagers par l'intervention des professionnels-experts présents sur le territoire (actions de prévention, de sensibilisation et de promotion aux bonnes conduites).
Détail des actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les dispositifs, services et professionnels-experts du territoire.</li> <li>- Prioriser les actions à mettre en œuvre.</li> <li>- Prendre contact avec les partenaires et organiser des actions de soutien.</li> <li>- Avoir recours à des conventions de coopération chaque fois que possible.</li> </ul>
Pilote :	Chef de Service, infirmier des « 3 Fontaines »
Groupe de travail :	Chef de service, infirmier des « 3 Fontaines », moniteurs d'atelier secteur d'activité « sous-traitance » et « espaces verts »
Délai objectif	Durée du projet de service
Indicateur de réussite	Nombre et diversité des actions de prévention, sensibilisations organisées annuellement en faveur des usagers.

## FICHE ACTION N° 4

Thématique	<b>RENOVATION DES LOCAUX</b>
Constat / éléments ayant conduit à l'initialisation de cette fiche action	Mauvais confort thermique. Vétusté des installations de chauffage. Accessibilité à développer.
Objectif :	Réaliser une programmation des travaux.
Détail des actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un bilan énergétique.</li> <li>- Identifier les corps de métier à mobiliser.</li> <li>- Mesurer les coûts et identifier les clés de financement.</li> <li>- Obtenir l'accord du Conseil Départemental sur le Plan Pluriannuel d'Investissements.</li> <li>- Etablir un calendrier prévisionnel.</li> <li>- Assurer la mise en concurrence.</li> </ul>
Pilote :	Chef de service technique, Directeur général, Directeur de la filière handicap, Directeur des services économiques, Chef de service.
Groupe de travail :	Sans objet – Cadre du CPOM avec le Conseil Départemental.
Délai objectif :	2029
Indicateur de réussite :	Identification des solutions d'amélioration du confort thermique.

## FICHE ACTION N° 5

Thématique	ENTRETIEN DES CONNAISSANCES, FORMATION DES PROFESSIONNELS ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL
Constat / éléments ayant conduit à l'initialisation de cette fiche action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins en formation pour accompagner les nouveaux profils et projets des usagers.</li> <li>- Volonté de l'EPD de prendre en compte la qualité de vie au travail.</li> </ul>
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire monter en compétence les professionnels par la formation continue.</li> <li>- Limiter le sentiment de dépassemement.</li> <li>- Être outillé pour répondre à des enjeux paradoxaux.</li> </ul>
Détail des actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation continue des agents via le plan de formation, les actions collectives de l'ANFH<sup>29</sup> ou les CNR<sup>30</sup> : handicap psychique, autodétermination.</li> <li>- Poursuite des séances d'analyse des pratiques professionnelles.</li> <li>- Poursuite des travaux en partenariat avec le Comité de Réflexion éthique.</li> </ul>
Pilote :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipe de Direction</li> <li>- Equipe RH</li> <li>- Comité de Réflexion Ethique</li> </ul>
Groupe de travail :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instances formation</li> </ul>
Délai objectif :	Sur la durée du projet
Indicateur de réussite :	Evolution du nombre de professionnels formés « Handicap Psychique » et « Autodétermination ».

<sup>29</sup> ANFH : Association Nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier.

<sup>30</sup> CNR : Crédits Non Reconductibles.

## FICHE ACTION N° 6

Thématique	<b>DOSSIER USAGER INFORMATISE</b>
Constat / éléments ayant conduit à l'initialisation de cette fiche action	Initié en 2019 par la CNSA, le programme ESMS numérique vise à généraliser l'utilisation du numérique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Il repose principalement sur le déploiement d'un dossier usager informatisé et l'utilisation des services socles.
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation d'un dossier usager informatisé.</li> <li>- Utilisation à bon escient des services socles.</li> </ul>
Détail des actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des paramétrages (référents événements indésirables, etc.)</li> <li>- Développement des usages du DUI (partie évaluation du projet personnalisé notamment).</li> <li>- Structurer l'usage de la MSS.</li> <li>- Utiliser le DMP.</li> </ul>
Pilote :	Directeur de la filière handicap
Groupe de travail :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur de la filière handicap</li> <li>- Chefs de service</li> </ul>
Délai objectif	2027
Indicateur de réussite	Automatisation de la diffusion des évènements indésirables dans le DUI. Utilisation de la MSS.

## FICHE ACTION N° 7

Thématique	<b>SANCTIONS</b>
Constat / éléments ayant conduit à l'initialisation de cette fiche action	« La transgression [...] est un moment de travail et d'intériorisation de la loi si la sanction sait faire écho à ce moment négatif » <sup>31</sup>
Objectif :	Sanctionner les atteintes au règlement et/ou à la loi de façon graduelle, proportionnée et dans une dimension éducative.
Détail des actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les professionnels à la thématique « sanctionner sans punir ».</li> <li>- Formaliser une échelle graduée de sanctions.</li> </ul>
Pilote :	Directeur de la filière handicap, Chef de service
Groupe de travail :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipe</li> <li>- Chef de service</li> <li>- Directeur adjoint en charge de la filière handicap</li> <li>- Comité de réflexion éthique</li> <li>- Elu(e)s du Conseil de la vie sociale</li> </ul>
Délai objectif	Durée du projet
Indicateur de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'une échelle de sanctions</li> <li>- Réécriture du règlement de fonctionnement</li> </ul>

<sup>31</sup> Erick PRAIRAT, « *Ce que sanctionner veut dire* », Les cahiers dynamiques ». 2009/3. N°45.  
EPD Les 2 Monts – Projet d'Etablissement FH ESAT & annexe FOH « Les Trois Fontaines »

## CONCLUSION

Si ce projet de service parle essentiellement de l'existant en termes d'accompagnement des usagers, il montre tout autant l'orientation forte prise par le service ainsi que la nécessité de poursuivre et d'accentuer les actions engagées.

S'il est, nous semble-t-il, en cohérence avec les exigences de la commande publique, il l'est également avec les besoins des usagers qui, individuellement, « en sont là où ils en sont » dans le développement de leurs habiletés et dans la construction de leur projet de vie.

Ainsi, ce projet d'établissement porte l'ambition de créer un juste équilibre entre orientation publique générale et les désirs des individus.

En cela, les Foyers du site « Les Trois Fontaines » accompagnent pleinement la transformation sociale et sociétale et s'inscrivent comme les outils attendus d'eux en la matière. Ils tiennent également à conserver leurs missions originelles, à savoir rester des établissements médico-sociaux au service de toutes et tous ; notamment des personnes les plus en difficulté pour qui l'accès au milieu ordinaire ne peut s'envisager qu'à long terme ou pas du tout.

Même « dans les murs », les Foyers restent un bel outil d'évolution personnelle et d'intégration et peuvent s'inscrire dans une dimension de parcours. Ainsi, ils souscrivent pleinement aux propos de Mme la Ministre déléguée en charge des personnes handicapées, qui déclarait que « le milieu ordinaire, c'est pour ceux qui le peuvent et ceux qui le veulent »<sup>32</sup>.

Les Foyers continueront de manière volontariste à accompagner les parcours singuliers des usagers, de créer les conditions de mise en route et de réussite de ces parcours. Ils le feront avec la conviction que leurs bénéficiaires sont en capacité de faire des choix éclairés et autodéterminés.

« Être acteur de sa vie, c'est exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie sans influence externe indue et à la juste mesure de ses capacités »<sup>33</sup>.

---

<sup>32</sup> Mme Geneviève DARRIEUSSECQ. Propos introductifs des journées nationales ANDICAT Paris. Mars 2023.

<sup>33</sup> L'autodétermination : du concept à la pratique, UNAPEI.



## POLITIQUE DE PREVENTION DE LA MALTRAITANCE ET DE PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

### ⌚ 1. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- 🚫 Prévenir toute forme de maltraitance
- ✓ Promouvoir une culture de bientraitance
- 👂 Écouter les besoins et attentes des personnes accompagnées
- 🤝 Impliquer tous les acteurs (professionnels, familles, usagers)
- 🕒 Améliorer en continu les pratiques professionnelles

### 📘 2. DEFINITIONS

#### ✗ Maltraitance :

Acte ou omission portant atteinte aux droits ou à la dignité d'une personne :

- 🚫 Physique (coups, contentions abusives)
- 🧠 Psychologique (humiliation, peur)
- 💬 Verbale (cris, menaces)
- 🏢 Institutionnelle (rigidité, négligence)
- 💰 Financière (abus de confiance)
- 🚫 Sexuelle (gestes, paroles déplacés)
- 🚫 Par négligence (soins non assurés)

#### ✓ Bientraitance :

Démarche positive, éthique et continue d'attention à l'autre.

- 👂 Écoute active
- 👉🤝👤 Respect des choix
- ⌚ Individualisation de l'accompagnement
- 🤝 Soutien à l'autonomie
- 🕒 Réflexion et adaptation professionnelle

### 3. ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT

-  Respect des droits fondamentaux
-  Développer une communication bienveillante
-  Participation des personnes accompagnées
-  Formations régulières du personnel
-  Prévention de l'usure professionnelle
-  Réaction immédiate en cas de signalement

### 4. MOYENS

Mis en œuvre :

-  **Procédure de signalement** claire et accessible
-  **Espaces de parole** pour les usagers et les équipes (CVS et analyse des pratiques)
-  **Évaluation continue** des pratiques professionnelles
-  **Comité de réflexion éthique**

A mettre en œuvre :

-  **Formations** sur la bientraitance
-  **Référent bientraitance** à désigner
-  **Charte de bientraitance** à rédiger et afficher

### 5. SUIVI & ÉVALUATION

-  **Bilan annuel** des situations signalées (FEIG)
-  **Recueil** des avis des personnes accompagnées
-  **Réajustement** des pratiques si besoin

### 6. DISPOSITIFS MOBILISABLES

-  **Conseil de la Vie Sociale (CVS)**
-  **3977** : numéro national contre les maltraitances
-  **ARS et Département 17**
-  **Défenseur des droits**

## 7. CONCLUSION

La bientraitance est un engagement **collectif et quotidien**. L'ensemble des professionnels de l'EPD Les 2 Monts s'engage à garantir un accompagnement **respectueux, sécurisé, personnalisé et bienveillant**.